

Octobre 2009



Crédit photo : Bouvet

VENTILATION

FICHE CONSEIL



Crédit photo : JH Industrie

POURQUOI VENTILER VOTRE LOGEMENT

Les besoins d'hygiène et de confort des occupants, la pérennité du bâti, le fonctionnement en toute sécurité des appareils à combustion, sont les fonctions que doit assurer la ventilation dans les logements.

Ce renouvellement d'air contribue à réduire, voire à éliminer, les pollutions intérieures.



Cette fonction était plus ou moins bien remplie par vos anciennes menuiseries qui laissaient passer l'air de manière anarchique, générant des courants d'air désagréables et des coûts de chauffage non maîtrisés.

DE BONNES RAISONS

Vous allez remplacer vos vieilles fenêtres par des fenêtres en PVC de conception plus moderne et de forme très précise qui les rendent particulièrement étanches à l'air.



Cette étanchéité à l'air supprime les sensations d'inconfort, vous permet de réaliser d'importantes économies de chauffage et vous apporte un confort acoustique supplémentaire.

En revanche, le remplacement des fenêtres anciennes qui laissaient passer l'air par des fenêtres neuves étanches risque de déséquilibrer la ventilation naturelle de votre logement.



Troubles liés à l'inconfort
(santé, comportement)



dégradation du logement
(humidité, moisissures)

Afin de vous prémunir contre tous ces désagréments et d'éviter les pathologies consécutives à une ventilation insuffisante (odeurs, moisissures, décollement des papiers peints, apparitions d'auréoles humides, condensation sur les murs...), pensez, dès à présent, à prévoir des entrées d'air (dimensionnées et positionnées selon le cahier du CSTB et la fiche technique de l'UF PVC, et, conformes à la réglementation en vigueur) sur vos nouvelles fenêtres dans les pièces principales qui doivent être en adéquation avec les caractéristiques d'isolation acoustique de vos fenêtres.



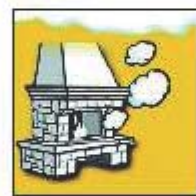
acariens



radon



solvants



fumées



odeurs



gaz



cigarettes

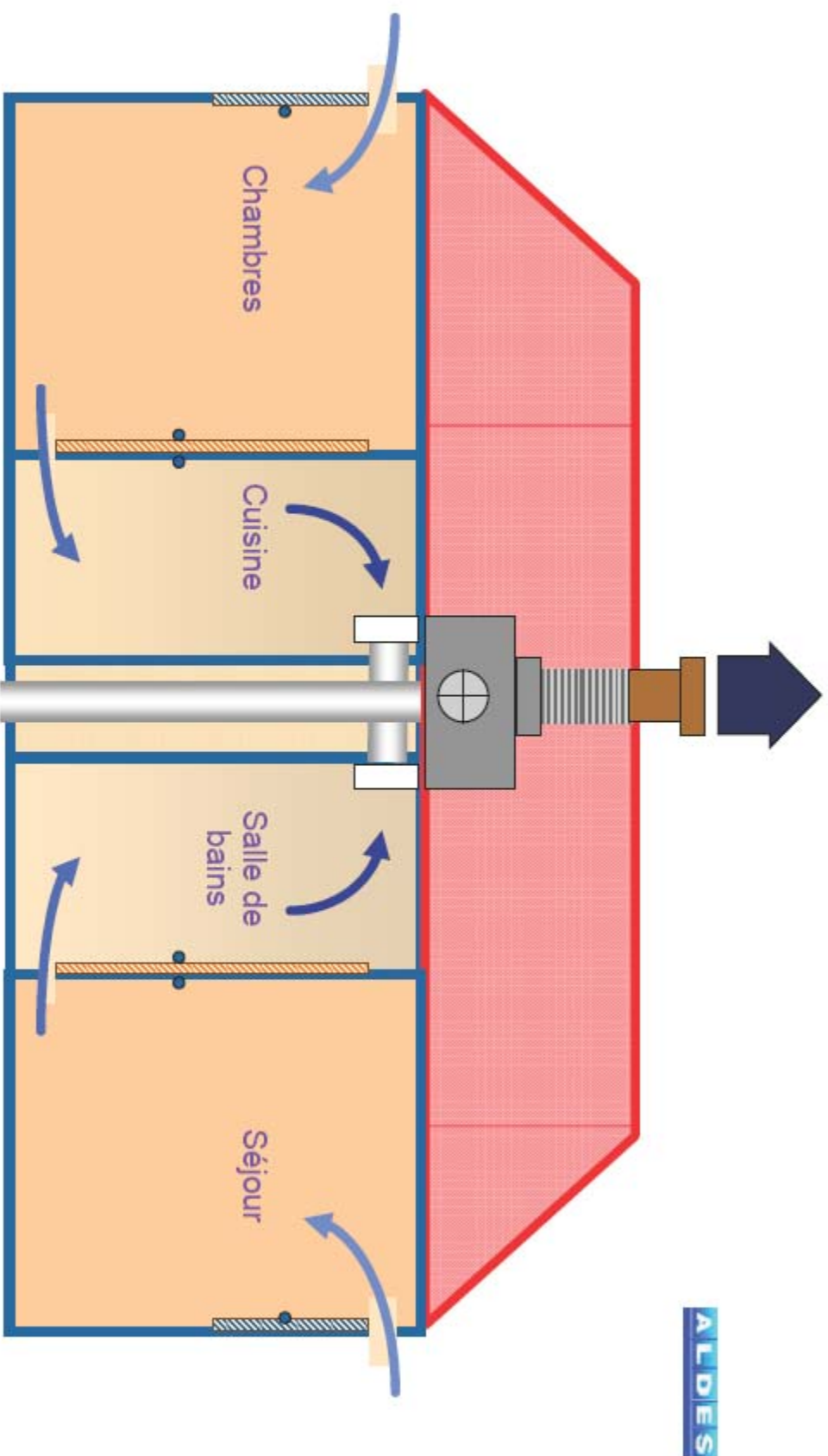


moisissures

Utilisation des pictogrammes avec l'aimable autorisation de la société ALDES ventilation

Par ailleurs, à fin d'assurer un bon fonctionnement, votre logement doit comporter des extractions d'air dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, toilettes).

PARCOURS DE L'AIR : DES PIÈCES PRINCIPALES VERS LES PIÈCES TECHNIQUES







UNION DES **F**ABRICANTS DE **M**ENUISERIES **E**XTÉRIEURES

92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 47 17 69 37 - Fax : 01 47 17 69 39

Retrouvez nous sur le site

www.ufme.fr